



CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

SOMMAIRE

MESSAGE DE LA PRESIDENTE DU DIRECTOIRE	3
OBJECTIFS ET DESTINATAIRES	4
NOS 8 ENGAGEMENTS POUR UNE RELATION RESPONSABLE A L'EGARD DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX	5
1. Traiter avec loyauté et transparence les Partenaires commerciaux.....	5
2. Respecter ses engagements financiers	5
3. Refuser toute situation de dépendance économique	5
4. Refuser des gratifications et des cadeaux excessifs.....	5
5. Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent.....	5
6. Eviter tout conflit d'intérêt	6
7. Respecter la confidentialité de nos échanges.....	6
8. Respecter les droits de propriété intellectuelle	6
LES 8 ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX	7
1. Respecter les lois et règlements nationaux et internationaux.....	7
2. Respecter les droits de l'Homme.....	7
3. Réduire la dépendance économique	9
4. Assurer la confidentialité des informations	9
5. Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent.....	9
6. Eviter tout conflit d'intérêt	10
7. Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles	10
8. Respecter l'environnement.....	10
ADHESION A LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES DES RELATIONS COMMERCIALES	11
COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES ?	12
COMMENT S'ASSURER QUE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES EST RESPECTE ?	13
ANNEXES : références	14

MESSAGE DE LA PRESIDENTE DU DIRECTOIRE

Acteur historique dans les produits naturels avec un ancrage local le groupe HYTECK AROMA-ZONE s'inscrit dans une démarche des Achats Responsables et associe l'ensemble de ses partenaires commerciaux pour un développement économique respectueux de l'environnement, de la responsabilité sociale et sociétale ainsi que des écosystèmes naturels.

Au sein HYTECK AROMA-ZONE, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est un facteur essentiel de création de valeur. En tant qu'acteur engagé et pionnier, HYTECK AROMA-ZONE agit de façon proactive en faveur d'un développement intégrant de plus en plus de critères environnementaux, sociaux et sociétaux .

HYTECK AROMA-ZONE se projette dans l'avenir avec la formalisation d'une stratégie RSE assortie d'objectifs de progrès quantitatifs à horizon 2030. Elle pose des ambitions précises et incorpore une feuille de route RSE au sein de laquelle chacun de nos partenaires aura un rôle clef dans le succès de cette ambition commune.

HYTECK AROMA-ZONE souhaite impliquer l'ensemble de ses partenaires commerciaux dans une démarche responsable. Nous souhaitons baser nos relations commerciales sur des principes d'éthique, de professionnalisme, de transparence et de confiance mutuelle tout en partageant les mêmes objectifs et valeurs.

Cette Charte des Achats Responsables est le cadre de référence établi par HYTECK AROMA-ZONE pour toute relation commerciale et doit être signée par chacun des partenaires commerciaux lors de la conclusion ou du renouvellement d'un contrat.

Nous comptons sur votre support et votre engagement,

Sabrina HERLORY

Présidente d'HYTECK AROMA-ZONE

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

HYTECK AROMA-ZONE souhaite être reconnue comme une société responsable dont les actions sont conformes aux exigences des standards internationaux.

Consciente des enjeux et opportunités de progrès pouvant survenir sur la chaîne d'approvisionnement, HYTECK AROMA-ZONE a décidé de formaliser un ensemble de lignes directrices permettant de promouvoir un comportement responsable de la part de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et sous-traitants.

Cette Charte des Achats Responsables a été définie afin de mettre en lumière les principes auxquels HYTECK AROMA-ZONE est attachée dans la conduite de ses relations commerciales, elle ne se substitue pas aux législations nationales et internationales applicables, auxquelles les partenaires commerciaux doivent se conformer.

Les principes évoqués dans cette Charte des Achats Responsables s'appuient sur les grandes Conventions internationales (listées en Annexe) telles que les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Conventions fondamentales et prioritaires de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que les déclarations relatives aux droits de l'Homme et des enfants.

Avec cette Charte des Achats Responsables, HYTECK AROMA-ZONE ne vise pas seulement à protéger ses intérêts commerciaux mais souhaite également garantir et promouvoir une attitude responsable sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Les thématiques abordées (droits de l'Homme, respect de l'environnement et éthique des affaires) sont fondamentales. Tous les engagements énoncés dans cette Charte des Achats Responsables doivent être traités avec la même importance, sans tenir compte de l'ordre dans lequel ils sont présentés.

HYTECK AROMA-ZONE adresse cette Charte des Achats Responsables en premier lieu à chacun des collaborateurs HYTECK AROMA-ZONE qui entrerait en relation d'affaires, au nom et pour le compte d'HYTECK AROMA-ZONE.

De plus, cette Charte des Achats Responsables est applicable à l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services (les « Partenaires commerciaux »).

Par ailleurs, HYTECK AROMA-ZONE invite ses Partenaires commerciaux à également veiller à ce que leurs propres partenaires commerciaux soient sensibilisés et respectent les principes RSE qui sont évoqués ci-après.

NOS 8 ENGAGEMENTS POUR UNE RELATION RESPONSABLE A L'EGARD DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

HYTECK AROMA-ZONE est convaincue que la RSE est un axe essentiel d'une croissance pérenne, pour la société comme pour ses Partenaires commerciaux. C'est la raison pour laquelle HYTECK AROMA-ZONE s'engage à appliquer les engagements RSE définis ci-dessous. Cette Charte des Achats Responsables a également été communiquée à l'ensemble des collaborateurs HYTECK AROMA-ZONE, ayant une relation commerciale avec nos partenaires.

1. Traiter avec loyauté et transparence les Partenaires commerciaux

Lorsqu'une mise en concurrence est décidée, HYTECK AROMA-ZONE informe ses Partenaires des règles et critères de choix. Leur sélection sera objective et conforme à ces critères.

2. Respecter ses engagements financiers

HYTECK AROMA-ZONE paie ses Partenaires commerciaux conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Elle s'engage à (i) honorer les délais de paiement, chaque fois que les stipulations contractuelles applicables ont été dûment respectées, et (ii) à ne pas demander de réductions injustifiées à ses Partenaires commerciaux.

3. Eviter toute situation de dépendance économique

HYTECK AROMA-ZONE évite de créer toute dépendance économique des Partenaires commerciaux. Elle est donc attentive notamment à la part du chiffre d'affaires réalisée par ses Partenaires commerciaux et à la diversification de la clientèle de ces derniers.

4. Refuser des gratifications et des cadeaux excessifs

HYTECK AROMA-ZONE s'interdit d'octroyer ou d'accepter de la part de ses Partenaires commerciaux des actes de complaisance, des gratifications ou des cadeaux ayant une valeur excessive.

5. Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

HYTECK AROMA-ZONE interdit tout type de corruption. Conformément aux législations applicables, HYTECK AROMA-ZONE ne verse, directement ou indirectement, aucune forme de rémunération pour service rendu dès lors que de tels versements visent à rémunérer un membre du gouvernement ou tout autre agent public en vue de susciter une décision favorable ou d'obtenir un avantage indu pour la société.

HYTECK AROMA-ZONE est attentive aux transactions financières effectuées afin de détecter tout blanchiment d'argent, en conformité avec les législations nationales applicables, à travers des mesures telles que la vérification du pays d'origine des fonds, la localisation de la banque concernée, ou l'inscription éventuelle sur une « liste noire ».

6. Eviter tout conflit d'intérêt

HYTECK AROMA-ZONE attend que chacun s'assure que ses activités et intérêts personnels, directs ou indirects, n'entrent pas en conflit avec ceux de la Société. Les intérêts personnels doivent être compris au sens large du terme puisqu'ils concernent aussi bien les intérêts du collaborateur que ceux de toute personne physique ou morale de son entourage.

7. Respecter la confidentialité de nos échanges

HYTECK AROMA-ZONE veille à ce qu'aucune information confidentielle de ses Partenaires commerciaux ne soit révélée, transmise ou utilisée par elle en dehors de sa relation commerciale avec ces derniers. Les informations confidentielles, après rupture des relations commerciales, gardent ce caractère conformément aux législations et accords applicables.

8. Respecter les droits de propriété intellectuelle

En conformité avec les législations et accords applicables, HYTECK AROMA-ZONE respecte les droits de propriété intellectuelle dont disposent ses Partenaires commerciaux et s'engage notamment, sauf accord associé, à ne pas utiliser le nom, les marques, les dessins et modèles protégés de ces derniers, et à éviter toute exploitation illégale de leurs logiciels fournis et des leurs œuvres artistiques ou littéraires protégées.

LES 8 ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

HYTECK AROMA-ZONE invite ses Partenaires commerciaux à se conformer à la présente Charte des Achats Responsables et à s'engager à mettre en place tout plan d'actions correctrices qui s'avérerait nécessaire pour se conformer aux engagements listés ci-après.

Ils sont invités à sensibiliser leurs propres partenaires commerciaux afin de garantir la responsabilité qui leur incombe au travers de l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement.

1. Respecter les lois et règlements nationaux et internationaux

Nos Partenaires commerciaux respectent toutes les lois et règlements, y compris les réglementations liées à l'export, applicables à leur activité, dans chaque pays où ils exercent leur métier. En cas d'absence desdites normes, ils doivent, respecter et faire respecter, dans la mesure du possible, les engagements RSE définis dans cette Charte des Achats Responsables.

2. Respecter les droits de l'Homme

Nos Partenaires commerciaux s'engagent à promouvoir, respecter et faire respecter les droits de l'Homme dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils doivent s'assurer que les conditions de travail de leurs employés sont dignes et conformes aux législations locales et internationales applicables.

En cas de contradiction entre les dispositions législatives et réglementaires ainsi que les principes RSE établis dans cette Charte des Achats Responsables, les dispositions les plus favorables aux employés prévaudront.

a) Prohiber le travail des enfants

Nos Partenaires commerciaux n'emploient pas de personnes qui n'ont pas l'âge minimal requis par les lois de chaque pays où ils exercent leur activité. À défaut d'âge minimal fixé, ils devront respecter les dispositions de la convention n°138 et 182 de l'OIT à cet égard. Ils sont, par conséquent, invités à vérifier, par tout moyen légal possible, l'âge de leurs employés. L'âge minimum de travail fixé par l'OIT est de 15 ans, sauf pour certains pays pour lesquels le travail d'enfants de 14 ans est autorisé. La limite d'âge est fixée aussi en fonction de la pénibilité de l'emploi. Les personnes de moins de 18 ans ne doivent pas accomplir un travail de nuit, un travail dangereux ni aucune activité pouvant être nuisible à leur santé physique ou mentale.

b) Ne pas avoir recours au travail forcé et à l'esclavage

Nos Partenaires commerciaux s'engagent à ne pas recourir à tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. Sont également interdits la détention des papiers d'identité de l'employé ainsi que le paiement d'un dépôt de garantie à l'embauche.

Ils ne peuvent pas pratiquer ou bénéficier d'aucune forme de servitude, de traite des êtres humains ou d'esclavage et devront respecter les dispositions de la convention n°29 de l'OIT.

c) Verser une rémunération juste

Nos Partenaires commerciaux respectent le droit des employés de recevoir une rémunération juste, qui soit suffisante pour leur assurer un niveau de vie décent ainsi qu'à leur famille. La rémunération versée aux employés doit être au moins égale au salaire minimum fixé par la législation du pays dans lequel le travail est effectué. Elle devra être versée sans retard, régulièrement et entièrement en devises ayant cours légal.

d) Assurer des horaires de travail décents

Nos Partenaires commerciaux veillent à ce que leurs employés soient tenus à un horaire de travail et bénéficient de jours de congé conformes aux dispositions législatives et règlementaires du pays où ils exercent leur activité.

Selon la réglementation locale et le statut applicable aux salariés concernés, le recours aux heures supplémentaires doit être volontaire, payé à un taux majoré et ne doit pas poser un risque professionnel pour l'employé. Nos Partenaires commerciaux peuvent également déterminer dans une convention de travail ou un accord le remplacement de tout ou partie de cette rémunération supplémentaire par un repos compensateur équivalent.

e) Assurer le respect, la dignité, la diversité et lutter contre les discriminations et le harcèlement

Nos Partenaires commerciaux s'interdisent d'exercer toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation familiale, grossesse, les opinions politiques, l'appartenance syndicale, la situation de handicap ou toute autre forme de discrimination notamment à l'embauche ou pour tout accès à une formation, une promotion etc.

Toutes les formes de harcèlement (Physique, sexuel, psychologique, verbal), menaces de violence, abus, coercitions et punitions corporelles des employés sont inadmissibles et intolérables. Nos Partenaires commerciaux assurent à leurs employés un traitement digne et humain.

Nos Partenaires commerciaux encouragent la diversité au sein de leurs sociétés et prennent des mesures favorables à l'insertion et au maintien à l'emploi des personnes en difficulté ou en situation de handicap.

f) Protéger la santé et assurer la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail

Nos Partenaires commerciaux analysent et évaluent les risques potentiels de santé et de sécurité au sein de leur société afin de mettre en œuvre les processus appropriés pour les éviter et pour y remédier, le cas échéant.

Ils veillent à ce que les procédures pour le maintien des conditions d'hygiène et de sécurité soient respectées sur leur lieu de travail en vérifiant notamment la conformité des installations, des équipements et des procédures selon toutes les lois et réglementations applicables.

Nos Partenaires commerciaux doivent également mettre à la disposition des employés les équipements de protections individuelles et collectives appropriés.

g) Respecter les communautés locales

Nos Partenaires commerciaux s'engagent à respecter les communautés locales au sein desquelles ils exercent leurs activités.

Les fournisseurs favorisent et encouragent des initiatives permettant le développement économique et social de ces communautés.

3. Réduire la dépendance économique

Nos Partenaires commerciaux doivent diversifier leur clientèle afin d'éviter toute dépendance économique vis-à-vis de HYTECK AROMA-ZONE. Ils informent HYTECK AROMA-ZONE, dans les plus brefs délais, de tout risque de dépendance économique afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires, pouvant aller jusqu'à une réduction significative des relations commerciales avec HYTECK AROMA-ZONE.

4. Assurer la confidentialité des informations

Nos partenaires commerciaux sont invités à veiller au respect de la confidentialité des données non-publiques obtenues dans le cadre de relations commerciales avec HYTECK AROMA-ZONE. Aucune information confidentielle appartenant à HYTECK AROMA-ZONE ne sera révélée, transmise, divulguée ou utilisée par eux en dehors de la relation d'affaire.

Les informations confidentielles d'HYTECK AROMA-ZONE resteront strictement confidentielles, même après rupture des relations avec les Partenaires commerciaux concernés.

Nos Partenaires commerciaux protègent toutes les données à caractère professionnel reçues d'HYTECK AROMA-ZONE tout au long de leur relation commerciale et même après rupture de ladite relation.

Les informations individuelles, concernant HYTECK AROMA-ZONE, recueillies ou détenues par ses fournisseurs ou prestataires doivent être strictement cantonnées à un principe d'utilisation limitée.

Nos Partenaires s'engagent à transmettre à la demande d'HYTECK AROMA-ZONE, toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'évaluer le partenaire sur de multiples critères : financiers, qualité, environnementaux, sociaux.

5. Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

Nos Partenaires commerciaux luttent contre la corruption sous toutes ses formes dans chaque pays où ils exercent leur activité. Ils ne devront pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou exiger des paiements illicites ou d'autres avantages indus aux autorités publiques afin d'obtenir ou maintenir un marché ou tout autre avantage illégitime. Ils devront éviter notamment toute extorsion de fonds, fraude ou pots-de-vin.

Nos Partenaires commerciaux luttent contre le blanchiment d'argent dans chaque pays où ils exercent leur activité. Ils doivent redoubler la vigilance vis-à-vis des transactions financières effectuées afin de détecter toute irrégularité (vérification du pays d'origine des fonds et de l'entité de paiement concernée, localisation de la banque et sa non-inscription sur une « liste noire », etc.).

6. Eviter tout conflit d'intérêt

Les Partenaires commerciaux doivent éviter toute situation, réelle ou potentielle, qui pourrait compromettre les intérêts et la réputation d'HYTECK AROMA-ZONE.

7. Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles

Nos Partenaires commerciaux prennent toute mesure permettant d'éviter les pratiques anticoncurrentielles. Ils s'engagent notamment à ne pas participer à des ententes et/ou abus de position dominante.

Ils s'abstiennent de partager toute information sensible (fichiers clients, plans marketing, stratégies commerciales, prix d'achat et de vente, etc.) avec des tiers, et en particulier avec les concurrents d'HYTECK AROMA-ZONE. Ils sont par ailleurs invités à se familiariser avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de la concurrence dans chaque pays où ils exercent leur activité et à consulter un professionnel en la matière si besoin est.

8. Respecter l'environnement et la Biodiversité

Nos Partenaires commerciaux s'engagent à respecter les contraintes législatives et réglementaires nationales ou internationales applicables en matière du droit de l'environnement (gestion des déchets, interdiction de présence de matières interdites ou obtenues illégalement, gestion et transport de produits dangereux, gestion de l'eau, maîtrise des rejets,...).

Pour les partenaires commerciaux concernés, ils s'engagent également à respecter les législations et réglementations mettant en œuvre le protocole de Nagoya.

Nos partenaires commerciaux veillent à minimiser leur impact sur l'environnement en :

- Contribuant à la lutte contre la crise climatique,
- Réduisant leur consommation d'énergie, leurs émissions de CO₂ et leur consommation d'eau,
- Limitant leur impact sur la biodiversité dans l'utilisation de matières premières et la production de déchets et de rejets
- Diminuant l'utilisation de ressources non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.
- Respectant le bien-être animal, en traitant les animaux de manière responsable et avec dignité
- Refusant de contribuer à la déforestation

Les fournisseurs encouragent dans leur processus d'innovation le développement des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible sur l'ensemble de leur cycle de vie.

ADHESION A LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES DES RELATIONS COMMERCIALES

Nous, _____, partenaire commercial d'HYTECK AROMA-ZONE, confirmons avoir :

- reçu et pris pleine connaissance de la Charte des Achats Responsables des relations commerciales d'HYTECK AROMA-ZONE ;
- adhéré aux engagements de la présente Charte des Achats Responsables ;
- compris qu'il est de notre devoir de promouvoir l'engagement que nous avons pris à travers cette Charte des Achats Responsables à nos propres collaborateurs et partenaires commerciaux et de les inviter à respecter les principes RSE qui y sont visés ;
- autorisé, le cas échéant, que des auditeurs mandatés par HYTECK AROMA-ZONE soient chargés de vérifier dans nos locaux le respect de la Charte des Achats Responsables.
- compris si des écarts sont constatés, de fournir sous 3 mois une proposition de plan d'actions visant à améliorer / réduire les écarts observés et devant être déployé dans les 12 mois suivants le constant de manquement;

Société _____

Représentée par _____

Signé à _____ le _____

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES ?

L'ambition d'HYTECK AROMA-ZONE est que cette Charte des Achats Responsables anime les relations entre HYTECK AROMA-ZONE et ses Partenaires commerciaux et qu'elle soit appliquée à chaque étape des relations d'affaires, en conformité avec les principes RSE mentionnés.

1. Adhésion et signature de la Charte des Achats Responsables

La Charte des Achats Responsables doit être incorporée dans tout contrat entre HYTECK AROMA-ZONE et ses partenaires commerciaux. Une signature formelle de ce document est attendue afin de marquer l'engagement. Pour cela, HYTECK AROMA-ZONE veillera à ce qu'il soit annexé à tout nouveau contrat conclu par HYTECK AROMA-ZONE et à tout renouvellement des contrats préexistants. De plus, cette Charte des Achats Responsables sera communiquée à l'ensemble des collaborateurs HYTECK AROMA-ZONE pouvant exercer la fonction d'acheteur ou ayant une interaction avec nos partenaires commerciaux.

2. Gestion des non-conformités

HYTECK AROMA-ZONE a formalisé cette Charte des Achats Responsables afin de mettre en lumière les principes auxquels HYTECK AROMA-ZONE est attachée dans la conduite de ses relations commerciales.

En cas de doute ou de difficulté rencontrée lors de l'application de cette Charte des Achats Responsables, les destinataires sont encouragés à contacter le service juridique d'HYTECK AROMA-ZONE à l'adresse mail suivante : legal@aroma-zone.com

Les partenaires commerciaux s'engagent également à identifier une personne en charge de veiller à la bonne application de la Charte des Achats Responsables et qui pourrait être un interlocuteur pour HYTECK AROMA-ZONE si nécessaire.

COMMENT S'ASSURER QUE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES EST RESPECTEE ?

1. Des audits peuvent être conduits

HYTECK AROMA-ZONE se réserve le droit d'auditer ou de faire auditer ses Partenaires commerciaux à tout moment, afin de vérifier leur conformité aux exigences de la Charte des Achats Responsables. Il est fortement recommandé aux Partenaires d'évaluer périodiquement par les moyens qu'ils jugent appropriés le respect de la Charte des Achats Responsables tant par leurs employés que par leurs propres partenaires commerciaux.

Enfin, les Partenaires Commerciaux sont invités à transmettre, à la direction d'HYTECK AROMA-ZONE, tout document tel que des notations ou des certificats relatifs à une prise en compte des enjeux RSE.

2. Des procédures de remontée des anomalies peuvent être mises en place

Il est recommandé aux partenaires commerciaux de mettre en place un dispositif assurant la remontée des anomalies, destiné à inciter leurs collaborateurs à signaler des comportements qu'ils estiment contraires aux principes éthiques énoncés dans la Charte des Achats Responsables. Dès lors que ces signalements concernent la conduite des relations commerciales avec HYTECK AROMA-ZONE, le service juridique doit en être immédiatement informé à l'adresse mail suivante : legal@aroma-zone.com

Pour HYTECK AROMA-ZONE, comme pour ses Partenaires commerciaux, aucune sanction ou mesure de discrimination ne sera appliquée à l'égard de ceux qui dénoncent une violation de la Charte des Achats Responsables à condition qu'ils aient agi de bonne foi, même si les faits faisant l'objet de l'alerte devaient s'avérer inexacts ou ne donner lieu à aucune suite.

3. Des mesures correctives, voire des sanctions peuvent être envisagées

Dans le cas d'irrégularités ou de violations avérées de la Charte des Achats Responsables, les Partenaires commerciaux proposeront à HYTECK AROMA-ZONE un plan d'actions correctives accompagné d'un planning, à l'issue duquel l'irrégularité ou la violation ne devra plus exister. HYTECK AROMA-ZONE pourra, si le Partenaire commercial en fait la demande, accompagner le Partenaire commercial pour la mise en œuvre de ces mesures en mettant à disposition son expertise. Si, malgré la mise en place de ce plan, le non-respect de la Charte des Achats Responsables persiste ou HYTECK AROMA-ZONE refuse le plan, HYTECK AROMA-ZONE sera libre, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, de mettre fin aux relations d'affaires avec les Partenaires commerciaux concernés.

ANNEXES : références

Textes juridiques

- Déclaration universelle des droits de l'homme - <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- Pacte mondial des Nations Unies - <https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>
- Principes pour l'Investissement Responsable - http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/pri_francais.pdf
- Conventions de l'OIT - <http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>, notamment :
 - Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
 - Convention n° 29 sur le travail forcé, 1930
 - Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé, 1957
 - Convention n°138 sur l'âge minimum, 1973
 - Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999
 - Convention n°100 sur l'égalité de rémunération, 1951
 - Convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
 - Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention relative aux droits de l'enfant - <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale - <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>
- Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales - <http://www.oecd.org/fr/corruption/conventionsurlaluttecontrela corruptiondagentspublicsetrangersdanslestransactionscommercialesinternationales.htm>
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

Outils RSE

- Charte des Achats Responsables d'HYTECK AROMA-ZONE : Disponible sur le site [Aroma-Zone – Huiles essentielles, Beauté Nature et Cosmétique maison - Aroma-Zone](#)
- Agences de notation RSE :
 - Moody's ESG solutions - <https://esg.moodys.io/>
 - EcoVadis - <http://fr.ecovadis.com/supplier-solutions/>
 - Ethifinance - <https://www.ethifinance.com/fr>
- Afnor - <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/dd-rse-iso-26000#p113251> Norme Achats Responsables : ISO 26000 et NF X50-135
 - Certification ISO 26000 responsabilité sociétale - <https://www.afnor.org/responsabilite-societale/>
 - Norme NF ISO 20 400
[Norme NF ISO 20400 \(afnor.org\)](#)